



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'un permis de construire pour l'implantation d'une Centrale photovoltaïque — Commune de Bérat

Une enquête publique est ouverte préalablement à la délivrance de permis de construire pour permettre l'implantation d'une **centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bérat, au lieu-dit « Le Bourgail »**.

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Bérat, 1 place de la Mairie, à Bérat (31370). L'autorité organisatrice de l'enquête publique est le préfet de la Haute-Garonne.

Cette enquête se déroulera **lundi 13 avril 2026 à 09h00 au mercredi 13 mai 2026 à 18h00**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le projet est soumis à une **évaluation environnementale**, conformément aux dispositions des articles L.122-1, II et R.122-2 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire est présentée par la **société Reden Investments France SAS**, représentée par Mr Frank DEMAILLE.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis, ainsi qu'un **registre** seront disponibles à **la mairie de Bérat, 1 place de la Mairie, à Bérat (31370)**.

Le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30, le mercredi de 14h00 à 18h00, les 1^{ers} et 3^{es} samedi du mois de 09h00 à 12h00).

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie pour consulter le dossier d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera également accessible sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7176>

Par décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 19 décembre 2025, Monsieur Michel AZIMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel JONES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Mr AZIMONT se tiendra à la disposition du public à **la mairie de Bérat, 1 place de la Mairie, à Bérat (31370)** :

- **Le lundi 13 avril 2026 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 22 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;**

- Le mercredi 29 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;
- Le lundi 11 mai 2026 de 09h00 à 12h00 ;

Le public pourra venir **consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre papier à feuillets non mobiles** ouvert à cet effet après avoir été coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

*Le public pourra également transmettre au commissaire enquêteur ses observations par **voie postale** à l'adresse de la mairie, en mentionnant « à l'attention du commissaire-enquêteur - Enquête publique pour projet photovoltaïque »: **Mairie de Bérat, 1 place de la Mairie 31370 Bérat**, ou par **courriel** à l'adresse : enquete-publique-7176@registre-dematerialise.fr. Toutes les observations transmises seront publiées sur le site à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7176>. Les observations transmises par voie électronique et par voie postale seront également portées au registre d'enquête publique papier.*

Il est précisé que seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique – du lundi 13 avril 2026 à 09h00 au mercredi 13 mai 2026 à 18h00 – pourront être prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.

Le public pourra également obtenir des informations concernant le permis de construire, auprès du porteur de projet, aux coordonnées suivantes : Mr Olivier BOUSQUET (06 46 76 08 24), adresse courriel : o.bousquet@reden.solar.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Bérat et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/> – partie « *enquêtes terminées* »).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, la communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant à la directrice départementale des territoires :

Cité administrative
1 place Émile Blouin
31 952 TOULOUSE CEDEX 9

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande de permis de construire, au vu de l'avis et conclusions du commissaire enquêteur, des pièces du dossier et des consultations réglementaires.